

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1568

présenté par

M. Tourtelier, M. Chanteguet, M. Plisson, M. Brottes, M. Bono, Mme Gaillard,  
M. Bouillon, Mme Fioraso, Mme Got, M. Philippe Martin, Mme Marcel, M. Duron,  
M. Marsac, M. Jung, Mme Quéré, Mme Darciaux, Mme Reynaud, Mme Berthelot,  
M. Caresche, M. Cuvillier, M. Facon, M. Fruteau, M. Giraud, Mme Lacuey, Mme Lepetit,  
M. Lesterlin, M. Montebourg, M. Pérat, Mme Pérol-Dumont, M. Vézinhet  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 98**

À l'alinéa 3, supprimer le mot :

« exclusivement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que chacun s'accorde à dire qu'il faut concilier comportements des Français et Développement durable, cet article qui aboutit à retirer l'agrément environnement des associations de consommateurs paraît contre-productif. En effet, la consommation durable ou responsable est au cœur de l'enjeu qu'est la lutte contre le réchauffement climatique ou la consommation excessive des énergies fossiles. Dès lors, il importe que les représentants des consommateurs que sont les associations agréées conservent l'agrément environnement. Cela se justifie d'autant plus que l'idée de limiter l'agrément consommation aux associations œuvrant exclusivement dans la défense du consommateur a été abandonnée.